

Révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg **Non aux licenciements facilités – Pour de réelles améliorations !**

Des négociations sont en cours avec le Conseil d'Etat sur une révision partielle de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Le SSP a publié un « **Guide** » de cette révision, disponible sur www.ssp-fribourg.ch.

Le Conseil d'Etat veut fortement **faciliter la procédure de licenciement**, en supprimant la décision d'avertissement préalable à la résiliation des rapports de travail. De plus, en cas de licenciement abusif, la **réintégration ne sera plus possible**. Bref, ce serait le règne de l'arbitraire !

Le SSP souhaite par ailleurs de réelles améliorations, voulues par le personnel :

- **Congé parental de 7 mois.**
- **Indemnités en temps de 20% pour le travail de nuit.**
- **Limitation des CDD en chaîne.**
- **Renforcement des droits syndicaux.**
- **Salaire minimum de 4'000 francs brut.**

Les soussigné-e-s demandent enfin au Conseil d'Etat de corriger les dispositions régissant **la contribution de soutien**, qui vont à l'encontre de la Constitution fédérale (Voir rapport du Pr. Aubert, ancien Juge suppléant au Tribunal fédéral, disponible sur www.ssp-fribourg.ch).

NOM	PRENOM	MAIL	SERVICE/ ETABLISSEMENT	SIGNATURE

**A renvoyer jusqu'au vendredi 5 mars à : SSP – région Fribourg, CP
1444, 1701 Fribourg.**